



# CASSENEUIL

**GROUPE SCOLAIRE PASCALET  
MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

**DOSSIER SPECIAL**  
**RYTHMES SCOLAIRES 2014 / 2015**



L'organisation scolaire change à Casseneuil à la rentrée 2014/2015 afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de vos enfants et de nos élèves.

# Le nouvel emploi du temps de vos enfants

La réforme des rythmes scolaires, initiée par le décret du 24 janvier 2013, poursuit un objectif pédagogique : **mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous.**

Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de la classe sur la semaine avec une **nouvelle demi-journée de classe le mercredi matin, à alléger la journée de classe de 45 minutes et à programmer des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.** Ils permettront également une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire avec la possibilité offerte aux enfants d'accéder 45 minutes par jour à des activités **culturelles, artistiques ou sportives.**

**Les temps d'activités périscolaires** seront organisés par la commune. Ils doivent, en priorité, permettre aux élèves de développer leur curiosité intellectuelle et leur esprit créatif. **Ils n'ont pas de caractère obligatoire et les familles ne sont pas obligées d'inscrire leurs enfants.** Une légère participation financière sera demandée aux familles.

Après plusieurs réunions de concertation au cours desquelles **parents, enseignants, élus** ont pu exprimer leurs attentes et leurs appréhensions suscitées par la réforme, la commune après avis favorable des conseils d'écoles, a décidé d'appliquer la réforme à la rentrée de septembre 2014.

Une réflexion globale a été menée afin de proposer une organisation satisfaisante et respectueuse des rythmes de l'enfant, avec la volonté réelle d'harmoniser les horaires des écoles maternelle et élémentaire.

**La Commune a donc réfléchi à l'élaboration et l'organisation de la journée des enfants pour leur proposer un accueil et des activités de qualité afin de développer leur l'esprit de découverte et d'éveiller leur curiosité.**

La réflexion a conduit à présenter aux différents partenaires de la communauté éducative le schéma organisationnel suivant qui a été validé par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.



	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	DEJEUNER PAUSE MERIDIENNE	TAP	ENSEIGNEMENT	GARDERIE	ACCUEIL PERISCOLAIRE
LUNDI	7h30/8h45	8h45/12h15	12h15/13h45	13h45/14h30	14h30/16h15	16h15/17h15	17h15/18h00
MARDI	7h30/8h45	8h45/12h15	12h15/13h45	13h45/14h30	14h30/16h15	16h15/17h15	17h15/18h00
MERCREDI	7h30/8h45	8h45/11h45					
JEUDI	7h30/8h45	8h45/12h15	12h15/13h45	13h45/14h30	14h30/16h15	16h15/17h15	17h15/18h00
VENDREDI	7h30/8h45	8h45/12h15	12h15/13h45	13h45/14h30	14h30/16h15	16h15/17h15	17h15/18h00

## LE MERCREDI

- ✓ Mon enfant aura cours de 8h45 à 11h45
- ✓ Un accueil sera assuré de 7h30 à 8h45 et de 11h45 à 12h15.
- ✓ Seuls les enfants se rendant au centre de loisirs l'après midi pourront déjeuner à la cantine scolaire.
- ✓ Les autres seront sous la responsabilité des parents dès la fin des cours (sauf ceux de maternelle).

# Les Temps d'Activités Périscolaires - TAP



Les **TAP** sont organisés tous les jours sauf le **mercredi de 13h45 à 14h30**. Ils sont proposés en maternelle aux Moyenne et Grande Section uniquement et à l'ensemble des élèves de l'élémentaire. **Chaque enfant pourra s'inscrire à un ou plusieurs cycles.**

Aux temps de classe de l'après-midi s'articuleront, à la rentrée, des **temps d'activités périscolaires organisées sous la responsabilité de la municipalité**. La Mairie a décidé de proposer aux enfants des activités variées au cours de la semaine et tout au long de l'année.

Ce large éventail d'activités vise à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école

Le fil conducteur de cette rentrée est « **La Citoyenneté** ». A travers ce thème fédérateur, les enfants se verront proposer des activités éducatives ludiques.

## LES CYCLES ET ACTIVITES

ELEMENTAIRE CYCLE 1	NATURE DECOUVERTE ENVIRONNEMENT
	CULTURE ET THEATRE
	MULTISPORTS
	MULTIMEDIA
MATERNELLE CYCLE 1	ACTIVITES D'EVEIL
	MOTRICITE
	DECOUVERTE ENVIRONNEMENT

Pour pouvoir bénéficier de ces activités, vous devrez inscrire vos enfants, 1 fiche d'inscription vous sera transmise avant chaque cycle. **Cette inscription vaut engagement de l'enfant à suivre un cycle d'activités.**

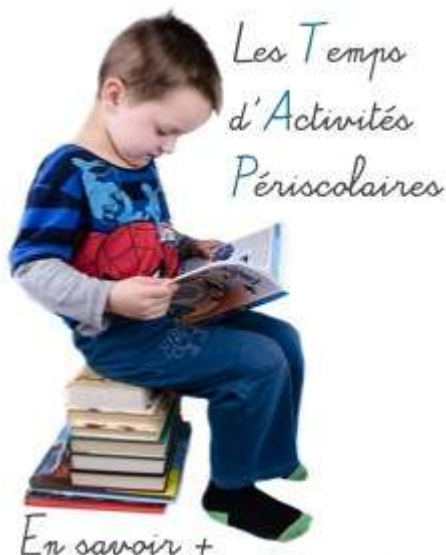
### INSCRIPTION IMPERATIVE AVANT LE 3 JUILLET 2014.

Un cycle dure environ 6/7 semaines (de vacances à vacances). 1<sup>er</sup> cycle à compter du **08/09/2014**.

Les enfants seront ensuite réunis par tranche d'âge en groupes. La Commune, organisatrice des activités périscolaires, a décidé, dans le respect des taux d'encadrement réglementaires, de **limiter la taille des groupes à 14 enfants pour les moins de 6 ans et à 18 enfants pour les six ans et plus.**

Afin que les enfants puissent découvrir un large éventail d'activités tout au long de l'année, les groupes permuteront chaque jour.

A la fin de l'année scolaire, tous les enfants inscrits auront pratiqué toutes les activités proposées. Une **fête des TAP sera organisée en fin d'année scolaire.**



CYCLE 1	Du 08/09/2014 au 17/10/2014
CYCLE 2	Du 03/11/2014 au 19/12/2014
CYCLE 3	Du 05/01/2015 au 13/02/2015
CYCLE 4	Du 02/03/2015 au 17/04/2015
CYCLE 5	Du 04/05/2015 au 03/07/2015

## TARIFS PAR CYCLE

1<sup>ER</sup> ENFANT.....15 €

2<sup>ème</sup> ENFANT.....12 €

3<sup>ème</sup> ENFANT.....GRATUIT

# INFOS PRATIQUES ...



## ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

De **7h30 à 8h45** au Centre de Loisirs  
De **17h15 à 18h30** au Centre de Loisirs pour  
les Maternelles et à l'Ecole pour les Elémentaires.

Inscriptions en Mairie avant le **08/08/2014**

### TARIFS

	MATIN OU SOIR	MATIN ET SOIR
1 <sup>ER</sup> ENFANT	31 €	62 €
2 <sup>EME</sup> ENFANT	19 €	38 €
3 <sup>EME</sup> ENFANT	13 €	26 €
4 <sup>EME</sup> ENFANT ET +	GRATUIT	GRATUIT

TARIFS FORFAITAIRES À L'ANNÉE

### BON A SAVOIR

À la fin des cours à **16h15**, les parents peuvent récupérer leurs enfants librement jusqu'à **17h15**. Cet accueil est **gratuit**.  
De **17h15 à 18h30** seul les enfants inscrits en Accueil Péri-scolaire seront encadrés par des animateurs.



### A.P.C

La rentrée 2014 verra aussi la poursuite des **Activités Pédagogiques Complémentaires**, à raison d'une heure par semaine.

Elles seront organisées par les **enseignants** et se dérouleront en groupes restreints d'élèves.

Il pourra s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves ou d'une activité prévue par le projet d'école.



### LE RESTAURANT SCOLAIRE

- ✓ Fiche d'inscription à retourner en Mairie avant le 31/07/2014
- ✓ Tarifs **2,10€** le repas par enfant
- ✓ Paiement par prélèvement automatique possible – compléter la fiche prélèvement
- ✓ Paiement en Mairie après facturation entre 8h00 et 9h00 seulement du lundi au vendredi

L'articulation des temps scolaires et péri-scolaires doit **favoriser la réussite de tous les élèves**. Le succès de cette nouvelle organisation sera le fruit de l'engagement de tous. Afin de l'évaluer régulièrement et de l'adapter si nécessaire, un comité de pilotage regroupant enseignants, parents, encadrant et élus sera mis en place à la rentrée.